

Les activités de FVI sont importantes dans la zone du **pourtour méditerranéen**. L'objectif d'assurer la sécurité alimentaire de ces pays suppose leur maîtrise de la santé animale, de la sécurité sanitaire des aliments, et en conséquence de la santé publique vétérinaire au sens large.

Par ailleurs, la survenue de maladies animales dans cette région peut avoir des conséquences sanitaires ou/et économiques importantes en Europe (notion de maladies émergentes). Il y a par conséquent un intérêt stratégique évident à intervenir dans cette région notamment en matière de prévention d'événements sanitaires pouvant survenir en France et en Europe, comme le montre l'existence du REMESA (Réseau Méditerranéen de Santé Animale).

Les travaux menés par l'UE pour formaliser avec les pays du sud de la Méditerranée des accords d'association ayant pour but l'établissement progressif d'une zone de libre échange en Méditerranée ont conduit à des mobilisations budgétaires pour aider à la mise en place d'équivalences de niveau dans notre secteur technique. Par ailleurs, les relations traditionnelles fortes entre la France et les pays de cette zone, notamment du Maghreb, et les intérêts commerciaux réciproques font que ces pays occupent une place importante dans le Plan Stratégique International du Ministère de l'Agriculture, qui y développe par conséquent une coopération bilatérale régulière. Ainsi, en 2016, les activités de FVI dans cette zone ont représenté 35% des jours de mobilisation d'expertise.

Les divers mécanismes de collaboration entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée ont donné l'opportunité à FVI d'intervenir dans ces domaines, sans négliger les secteurs de la formation supérieure et de la recherche.

On peut distinguer trois types d'intervention de FVI dans cette zone :

- ★ Les opérations sur financement européen, principalement les jumelages et les projets d'assistance technique
- ★ Les opérations sur financement bilatéral français
- ★ Les actions de formation

Les Jumelages européens

Il s'agit de partenariats techniques entre les administrations, destinés à renforcer les institutions des pays bénéficiaires. L'objectif principal est l'aide à la transcription de la réglementation européenne, la création ou l'adaptation des institutions, la formation des agents publics, la mise en place de dispositifs opérationnels techniques en appui au contrôle.



Un projet de jumelage en cours avec le Ministère de l'Agriculture en Turquie, qui s'achèvera en 2018

Un jumelage européen de 24 mois, et d'un budget de 2 millions d'euros, est en cours avec une date de clôture des activités prévue au terme du premier semestre 2018. Ce jumelage est au bénéfice de la '*General Directorate for Food and Control*', structure homologue de la DGAL. Il apporte un appui aux services vétérinaires nationaux, principalement dans le domaine de l'hygiène alimentaire, via des activités réparties en 3 composantes :

- ★ 1 : Préparation du Plan National de Contrôle Pluriannuel et d'outils d'inspection,
- ★ 2 : Formations des agents de la GFDC,
- ★ 3 : Appui technique aux laboratoires d'analyses.

Le projet est mis en œuvre, en partenariat avec la Hongrie (France leader) sous forme de missions d'expertise court terme (800 h/j), de visites d'études (25 dont 13 en France). Il implique des experts de la DGAL et de l'ENSV principalement.



Visite d'un établissement d'alimentation animale par une délégation d'inspecteurs turcs



Deux jumelages réalisés avec le Ministère de l'Agriculture en Algérie, de 2014 à 2016

Deux jumelages européens d'une durée de 24 mois chacun, et de budgets respectifs de 1 492 000 et 1 450 000€ ont été menés en parallèle par deux consortiums jumeaux (France-Italie et Italie-France) au bénéfice de deux structures du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural Algérien, sous la coordination de FVI (leader pour la DSV et junior pour l'INMV) :

★ Jumelage au bénéfice de la Direction des Services Vétérinaires (DSV), avec pour objectifs **un rapprochement des textes réglementaires** avec l'acquis européen, **la mise sous assurance qualité (ISO 17020)** des services, **le renforcement technique des équipes** sur des sujets précis (identification animale, plans de surveillance, contrôle de la pharmacie vétérinaire) et la mise en place d'un **système d'information** permettant l'échange de données avec les autres partenaires



Séminaire de clôture des Jumelages UE avec la DSV et l'INMV en Algérie

★ Jumelage au bénéfice de l'Institut National de Médecine Vétérinaire (INMV), avec pour objectifs **l'appui technique à trois des 7 laboratoires du réseau** (Alger, Tlemcen, Constantine) en termes de **mise sous assurance qualité, de biosécurité**, d'amélioration et de diversification des méthodes d'analyse et de mise en place d'un **système d'information**



Formation technique en laboratoire - Algérie

Ces deux projets, qui ont été clôturés en juillet 2016, ont impliqué de manière cumulée la mobilisation de 46 experts français issus des membres de FVI (MAAF, IDELE, ADILVA, ANSES, Cirad, ENVT, Oniris, INFOMA), de 26 experts italiens (Ministère de la Santé et plusieurs Istituto Zooprofilattico Sperimentale), pour un total d'environ 1260 hommes-jours d'expertise court-terme et 18 visites d'études dans les deux Etats membres partenaires.

La coordination des deux projets a été un point essentiel pour permettre in fine l'atteinte de leur objectif général commun : **améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine animale afin de soutenir leur commercialisation sur le marché intérieur algérien et de faciliter leur exportation vers l'Union européenne et à l'international**. A ce titre, ces deux projets de jumelage ont été mentionnés comme « Success Story » dans le rapport d'activités « TAIEX et Jumelages » 2015 de la Commission Européenne. Des actions de consolidation des acquis ont été mises en œuvre dès 2016 dans le cadre de la coopération bilatérale.



Un jumelage court avec l'Institut National de la Recherche Halieutique (INRH) du Maroc en 2013

L'objectif spécifique du projet était de renforcer **l'INRH dans sa démarche qualité** à travers le lancement d'un projet d'accompagnement à la certification de ses départements prioritaires selon le référentiel ISO/CEI 9001 et à l'accréditation de ses laboratoires prioritaires selon le référentiel ISO/CEI 17025. Cet objectif visait à **permettre au Maroc de développer son secteur de la pêche et de l'aquaculture, en valorisant ses produits sur les marchés nationaux, européens et internationaux**.

La réalisation de cet objectif a pu s'effectuer par l'apport d'une quinzaine d'experts de ce domaine provenant de membres de FVI (ADILVA, CGAAER, ANSES, CIRAD, Vetagro Sup), mais aussi d'autres structures (IFREMER et AFNOR) et l'engagement total des personnels de l'INRH, dans les diverses activités du projet : diagnostic, formation, mise en place des procédures, vérification et audit à blanc. Le projet de courte durée (6 mois étendus à 8) a permis d'accélérer la démarche Qualité engagée par l'INRH.



Un jumelage avec le Centre national de veille zoonositaire (CNVZ) tunisien de 2012 à 2013

Ce projet de jumelage long (27 mois d'exécution de janvier 2012 à avril 2014) visait le **renforcement des capacités du CNVZ pour le positionner comme acteur important du dispositif national de prévention et de lutte contre les maladies animales** et l'ancrer comme membre et partenaire des réseaux régionaux et internationaux de veille et de surveillance zoonositaire afin de **permettre à la Tunisie de gérer plus efficacement la santé de ses élevages et la sécurité sanitaire de ses produits**.



Vaches laitières à Sidi Bouzid - Tunisie

Le budget était de 1 110 000€. Il a été mis en œuvre en partenariat avec l'IZSAM de Teramo (Italie), FVI était leader du consortium. Les membres de FVI sollicités ont été l'ANSES, le CIRAD, le CGAAER, la DGAL et les services déconcentrés, l'ENVA et les agents de FVI, pour un total de 343 hommes-jours d'expertise court-terme, et 262 hommes-jours de visite d'étude en France et en Italie. Des actions de consolidation des acquis de ce jumelage ont été mises en œuvre dans le cadre de la coopération bilatérale du MAA ou grâce à des financements européens (missions de court-terme TAIEX).

Trois projets de jumelages avec les services vétérinaires **d'Égypte**, du **Maroc** et de **Tunisie** avaient également été mis en œuvre entre 2006 et 2010.

Les projets et missions d'assistance technique



Maroc – Harmonisation de la législation SPS – Projet d'assistance technique de 2015 à 2016

★ Un projet d'assistance technique visant à l'harmonisation des réglementations SPS a été mis en œuvre avec la contribution d'experts de FVI. Ce projet a permis de réaliser une évaluation de l'écart existant entre le corpus réglementaire Marocain et Européen dans le secteur SPS (réalisation de 35 tables de correspondance commentées), puis de rédiger des projets de textes réglementaires dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments (2 projets de loi), la santé animale (1 projet de loi) et le domaine phytosanitaire (1 projet de loi, 9 projets de décrets et 5 projets d'arrêtés).



Liban

★ Une mission de formation des agents du Ministère de l'Agriculture sur les systèmes de contrôle et l'échantillonnage des importations alimentaires en novembre 2012, dans le cadre du projet GCP/LEB/021/ITA mené par la FAO (Food and Agriculture Organisation)

★ Plusieurs missions dans le cadre du projet QALEB ("Quality Programme" avec Ministry of Economy and Trade, contenant un volet "food safety") portant sur l'amélioration des systèmes d'information en lien avec le contrôle sanitaire des aliments



Tunisie

★ Plusieurs missions TAIEX ont été organisées au cours de ces dernières années au bénéfice de plusieurs partenaires Tunisiens sur les thèmes suivants : législation dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (novembre 2014), système d'information en santé animale (novembre 2015) et critères microbiologiques dans les denrées alimentaires d'origine animales (mai 2016).

★ Un projet d'assistance technique visant au rapprochement des réglementation SPS entre la Tunisie et l'acquis communautaire est en cours de mise en œuvre avec la contribution d'experts de FVI. Ce projet a début en septembre 2017 et devrait se poursuivre jusqu'à l'été 2018.

Les opérations bilatérales sur financement français

Comme mentionné dans les parties précédentes, différentes actions de coopération ont été mises en place par FVI et ses membres, souvent dans le prolongement d'un projet de jumelage, pour poursuivre et renforcer les activités entamées lors de projets de grande envergure. En voici quelques exemples

Ainsi, **la coopération avec l'ONSSA** (Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires), au **Maroc**, a donné lieu à environ 60 hommes-jours de mission, dans le cadre d'un financement bilatéral, pour mettre en place des appuis techniques sur des thématiques bien particulières en prolongement des activités du jumelage mentionné ci-dessus. En parallèle, une douzaine de visites d'études sur des thématiques techniques variées ont été organisées en France pour des cadres de l'ONSSA (agrément des établissements d'aliments pour animaux, des établissements du secteur de la pêche, des cuisines centrales, stratégie de surveillance et lutte contre les salmonelloses aviaires...).

En **Tunisie**, plusieurs financements du MAA ont permis de poursuivre l'appui au **CNVZ** via la réalisation de 3 missions et 2 visites d'études en particulier pour l'appui à la mise en place du processus d'analyse de risque en santé animale et l'analyse des données scientifiques sur la maîtrise de la rage canine.

En **Algérie**, à l'issue des deux projets de jumelages institutionnels européens (2014 – 2016), le dispositif **PROFAS C+** co-animé par l'Ambassade de France en Algérie et le Ministère des Affaires Etrangères algérien a permis de prendre le relai d'actions auprès de la **Direction des Services Vétérinaires**. Deux projets ont ainsi vu le jour, mis en œuvre dans le cadre d'une **FVI – Novembre 2017**

convention de partenariat entre la DSV et la DGAL. Le premier projet porte sur la formation des vétérinaires officiels (cf plus bas). Le deuxième projet, débuté en août 2017, porte sur « Appui à la mise en œuvre d'un dispositif de **traçabilité des données** de contrôle des services vétérinaires (Système d'Information Vétérinaire Algérien) et des animaux (système d'identification physique des bovins) ». Il prévoit la réalisation de 21 missions en Algérie (système d'information et identification animale), et de 1 visite d'études en France.

Dans le cadre de financements du MAA, un appui au développement du **partenariat public-privé au Maghreb** a été mis en place depuis 2015. L'objectif est d'appuyer le renforcement du partenariat entre acteurs publics (services vétérinaires) et privés (organisations professionnelles vétérinaires) dans le cadre de la surveillance des maladies animales, de la biosécurité en élevage, et de la qualité sanitaire des produits, conformément aux préconisations de l'OIE en la matière. Cet appui se traduit par la mise en place progressive d'actions de formations conjointes des vétérinaires praticiens et officiels aux enjeux opérationnels de santé publique vétérinaire.

Les actions dans le domaine de la formation

L'équipe mixte FVI-Cirad chargée de l'enseignement et de la formation en santé et production animale en régions chaudes accueille chaque année dans ses promotions de Masters M2 (Epidémiologie ou Productions animales dans les pays du Sud) ou ses modules de formation professionnelle, de nombreux étudiants originaires de la Méditerranée. Sur les cinq dernières années (depuis 2012), plusieurs dizaines d'étudiants ont ainsi suivi des cursus de formation initiale ou des modules de formation continue (en provenance de l'Égypte, Tunisie, Algérie, Maroc...). Des nombreuses délégations d'enseignants chercheurs provenant des universités de cette région sont également accueillies dans le cadre de la signature d'accord-cadre entre établissements portant sur l'enseignement et la recherche ou pour le montage de futurs produits de formation (Masters co-habilités, plans de formation de renforcement des capacités des enseignants, formations spécifiques et produits d'e-learning).

Depuis 2015, l'équipe mixte FVI-Cirad a mis en place un projet de « **Formation-action sur la mobilité animale** » pour des cadres des services vétérinaires des pays membres du REMESA (Algérie, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Tunisie). Ce projet a pour objectif de décrire puis modéliser la mobilité animale transfrontalière et internationale, d'évaluer des probabilités d'introduction de certaines maladies (TADs) majeures, puis d'en déduire des mesures d'optimisation de la surveillance basée sur le risque.

FVI a été impliqué, en appui de l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires, dans l'organisation des trois premières éditions d'une université d'été anglophone, réalisée sur 5 puis 3 semaines en 2014, 2015 et 2016, sur les thèmes de « Food safety for products of animal origin : International and European management and control » et « Animal health and welfare - Concepts and tools for international and European governance » destinée à des cadres des services vétérinaires de pays anglophones et associant présentations, visites de terrain et voyage d'études auprès de représentants d'institutions et organisations françaises et internationales. Au cours des différentes éditions, 24 cadres de pays méditerranéens ont pu assister à cette formation grâce à des bourses du MAA et de l'OIE (lien vers le site internet : <http://www.ensv.fr/residential-course/>).

L'appui de FVI à la collaboration ENSV – TU/DZ/MA pour la création de centres de formation de Vétérinaires Officiels. L'ENSV (centre collaborateur de l'OIE pour la formation des vétérinaires officiels), avec l'appui de FVI, accueille depuis 1995 des vétérinaires officiels de la zone Méditerranée en formation conjointe avec les promotions de futurs vétérinaires inspecteurs français (63 vétérinaires d'Algérie, du Liban, du Maroc et de Tunisie en ont bénéficié), grâce à des bourses du MAA. Dans le prolongement de ces enseignements, et afin de permettre aux pays du Maghreb de renforcer les capacités techniques de leurs services vétérinaires en interne, 7 missions et 2 visites d'études ont été organisées par FVI et l'ENSV et ont abouti à l'organisation de modules de formation au **Maroc**, et à la définition d'un référentiel de formation en Tunisie. Une convention quadripartite (Algérie-France-Maroc-Tunisie) a été signée en juin 2013 pour l'appui à la création d'un réseau de centres de formation de vétérinaires officiels entre ces 4 pays, qui permet de programmer d'autres missions d'appui. Ainsi, en **Tunisie**, une convention a été signée en 2014 entre la DGSV, l'UA-BIRA (Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales), FVI et l'ENSV pour l'appui à la mise en place d'un cursus de formation initiale des vétérinaires officiels Tunisiens. En **Algérie**, un projet du dispositif PROFAS C+ débuté en juillet 2016, porte sur "Appui à la mise en place d'un dispositif de formation des vétérinaires officiels de la DSV". Il prévoit la réalisation de 26 missions en Algérie (ingénierie de formation, création des contenus, formation de formateurs), et de 5 visites d'études en France (échanges techniques).